

COMPTE RENDU DE FOUILLES

Situation (fig. 1)

La grotte de la Princesse à Marche-les-Dames est située sur la rive gauche de la Meuse. Elle est ouverte à l'ouest, est précédée par une petite terrasse et possède des dimensions réduites : 8,20 m sur 4,40 m pour une hauteur de 1,50 m. (A. de Loë, 1922; E.Rahir, 1931; M.Otte, 1974, p.210).

Fouilles précédentes

Jadis dénommée "Grotte de l'ouie qui braie" (Grotte de l'oeil qui pleure), elle fit l'objet de premières fouilles en 1920 et 1922 par les Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles. On y découvrit alors un matériel belgo-romain dans les couches supérieures et, à une cinquantaine de centimètres de profondeur, un niveau paléolithique attribué à l'Aurignacien (E.Rahir, 1931, pp.99-100; D. de Sonnevile-Bordes, 1961; M.Otte, 1974). J.Colette y reprit des travaux entre 1923 et 1931 pour le compte de l'Institut Royal des Sciences Naturelles. Il y vida une petite galerie latérale où il retrouva - à une profondeur toutefois différente - le niveau aurignacien, surmonté par une faible industrie avec éléments à dos qui pourrait être périgordienne. Enfin, les dépôts supérieurs contenaient des vestiges néolithiques. Au début des années 1930, H. Angelroth y reprit l'exploration des déblais et y retrouva quelques documents épars (H.Angelroth, 1933).

Attributions

Dès les premiers travaux, l'industrie paléolithique fut considérée comme aurignacienne (A. de Loë, 1922; E.Rahir, 1931), ce qui fut confirmé par les études ultérieures (H.Angelroth, 1953, p.175; D. de Sonnevile-Bordes, 1961, p.429).

Nous avons précisé certains aspects de l'équipement en matières osseuses (M.Otte, 1974) et, par comparaison avec un site de Rhénanie et des ensembles du Sud-Ouest de la France, l'avons attribué à la phase "moyenne" (stade II) de l'Aurignacien de faciès occidental (M.Otte, 1974, 1976 et 1979, p.331). Cette occupation était vraisemblablement contemporaine d'une oscillation climatique relativement tempérée du second stade wurmien (J.-M. Cordy, 1974).

Fouilles 1976

Dans le but de retrouver des traces en position première de l'installation aurignacienne, nous avons entrepris dans le

Élévation 1710

La carte de la région de Marche-les-Dames est visible sur la rive gauche de la Meuse. Elle est entourée à l'ouest par les pentes de la Meuse. Elle est entourée à l'est par les pentes de la Meuse. Elle est entourée à l'est par les pentes de la Meuse.

Élévation 1710

La carte de la région de Marche-les-Dames est visible sur la rive gauche de la Meuse. Elle est entourée à l'ouest par les pentes de la Meuse. Elle est entourée à l'est par les pentes de la Meuse. Elle est entourée à l'est par les pentes de la Meuse.

Élévation 1710

La carte de la région de Marche-les-Dames est visible sur la rive gauche de la Meuse. Elle est entourée à l'ouest par les pentes de la Meuse. Elle est entourée à l'est par les pentes de la Meuse. Elle est entourée à l'est par les pentes de la Meuse.

Planche 1 : Situation de Marche-les-Dames et des deux principales grottes : celle du Prince (n°1) et celle de la Princesse (n°2)

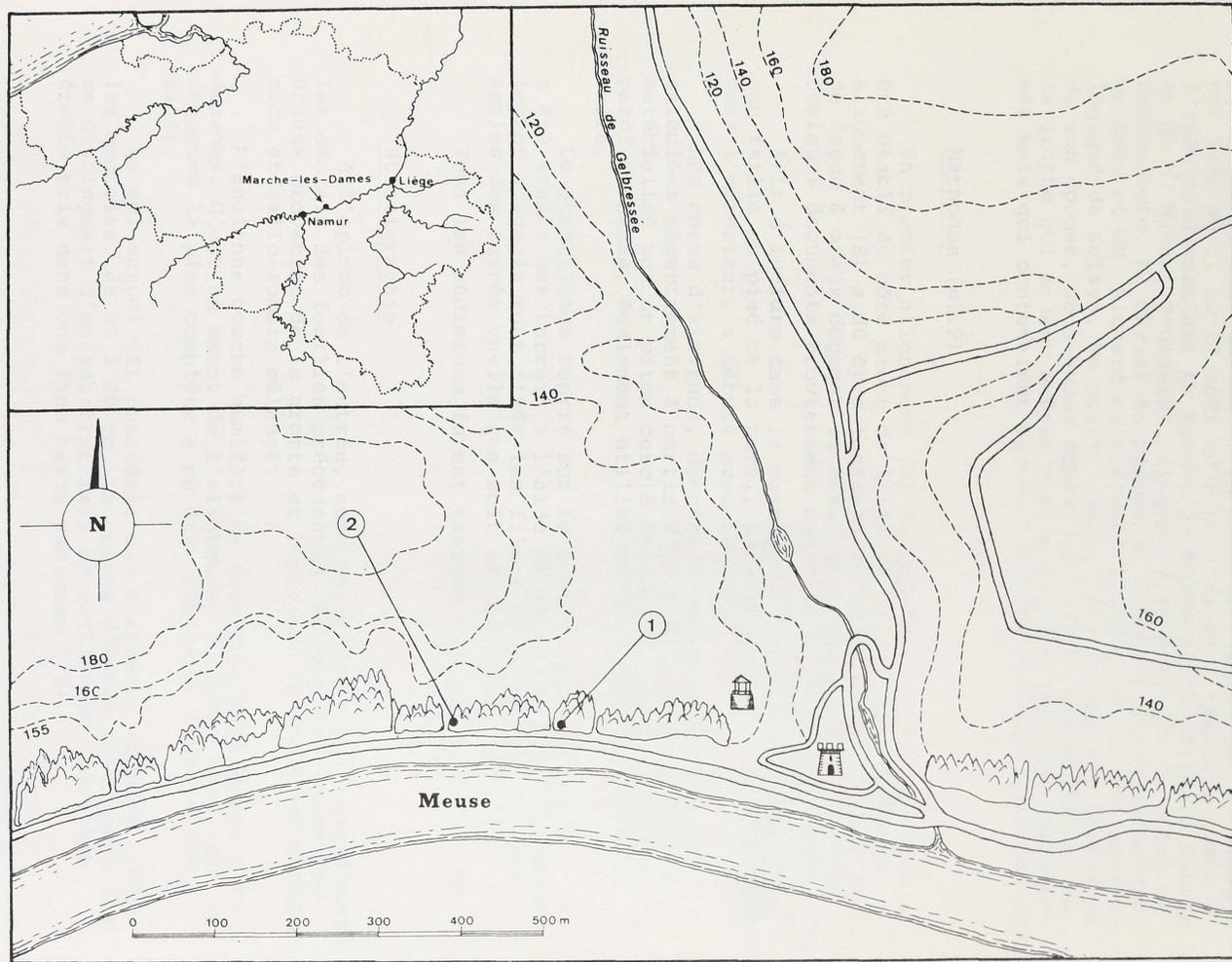




Planche 1. Carte topographique de Marche-lès-Deneux et Des Deux.
 Les villages sont indiqués par des points noirs : celui du Prince (a) et celui de la Reine (b).

vallon et à l'aplomb de l'entrée, un petit sondage de direction générale est-ouest, recoupant transversalement les dépôts de pente qui se sont accumulés au pied de l'abri. Cette campagne eut lieu du 11 au 27 août 1976 et a pu être réalisée grâce à l'aide du Commandant H. Hazée, de Mademoiselle Michèle Gustin et de M. Michel Toussaint, licenciés en Histoire de l'Art et Archéologie, M. Christian Dupuis de la Faculté polytechnique de Mons et MM. Richard et Georges Larminier du Cercle Archéologique de Sclayn. En outre, avec l'aide de Jacques Dubois et de son épouse, nous avons tamisé une partie des sédiments de la grotte qui se sont avérés n'être que des terrains bouleversés mais qui contenaient encore certains vestiges aurignaciens.

Méthodes (pl.2)

Un premier alignement (A) de carrés d'1 mètre de côté a été établi du côté amont de l'axe de la grotte. Un second alignement (B) a dû être installé au mètre suivant, côté aval, de façon à mieux dégager la structure mise au jour en A4-A5. Quelques documents proviennent aussi du dernier alignement (C).

Afin d'inclure dans le carroyage l'espace correspondant à une faille au pied de la paroi, la numérotation, se développant vers l'extérieur, a débuté avec le carré A3.

Les cotes d'altitude, données à chaque document, sont calculées négativement à partir d'un point zéro arbitraire, matérialisé par un piton cerclé de jaune, fixé en haut de la paroi rocheuse, également utilisé comme origine du premier carré.

Le quadrillage repris sur le croquis ci-joint (fig.) a été établi sur terrain à l'aide de câbles tendus horizontalement auxquels sont fixés les fils à plomb délimitant les angles des carrés quelle que soit la profondeur atteinte.

Tous les sédiments furent tamisés à une maille de 2 mm.

Stratigraphie

A l'aplomb de l'entrée, nous avons rencontré tout d'abord les déblais des fouilles précédentes, faits d'une terre pou-dreuse provenant de la grotte et contenant du matériel aurignacien et gallo-romain mélangé.

L'ancienne couche humifère se trouvait directement par-dessous. C'est en amont de l'alignement A, paroi nord, que la séquence la plus complète a pu être observée (voir relevé, pl.4).

Le sol actuel (I) possédait une épaisseur variant, selon les endroits, de 50 à 20 cm. La couche d'humus supérieure (IA) se distinguait d'un substrat fait de cailloutis calcaires érodés pris dans une fine terre sableuse (IB).

valon et à l'aplomb de l'entrée, un petit sondage de direction
général est creusé, permettant transversalement les sondes de
passer qui se sont accumulées au pied de l'abri. Cette campagne
fut faite en 1952 et en 1953 et a pu être réalisée grâce à
l'aide du Commandant H. Hilde, de Mademoiselle Michèle Lussat
et de M. Michel Fournier, licenciés en Histoire de l'Air, et
Archéologue, M. Christian Dupuis de la Faculté Polytechnique
de Mons et M. Richard et Georges Lantier de l'Institut
National de Recherches, avec l'aide de Jacques Duvall et
de son épouse, nous avons tenté une partie des sondages de
la section qui se sont avérés n'être que des trous sans intérêt
et qui ne concernaient encore certains vestiges archaïques.

Méthodes (p. 12)

Un premier alignement (A) de carrés d'1 mètre de côté a
été établi du côté nord de l'abri de la partie du sondage
alignement (B) a été tracé au même endroit, mais avec
de façon à mieux définir la structure mise au jour et à
Ces deux alignements provisoires ont été établis à l'aplomb de

Afin d'inscrire dans le paysage l'espace archéologique
une grille au pied de la partie, la numérotation des sondages
vers l'extérieur, a débuté avec le carré A1.

Les carrés d'orientation, données à chaque sondage, sont
difficilement réalisables à partir d'un point d'orientation
établi par un plan vertical de jauge, fixé au bord de la
partie concernée, également établie comme origine du sondage
carré.

Le pointillage relatif aux 10 carrés (1-10) est
a été établi sur certains à l'aide de copies prises dans
l'état actuel des lieux les 1/5 à l'aplomb de la
partie des carrés que soit la profondeur des
Tous les sondages furent réalisés à une même hauteur.

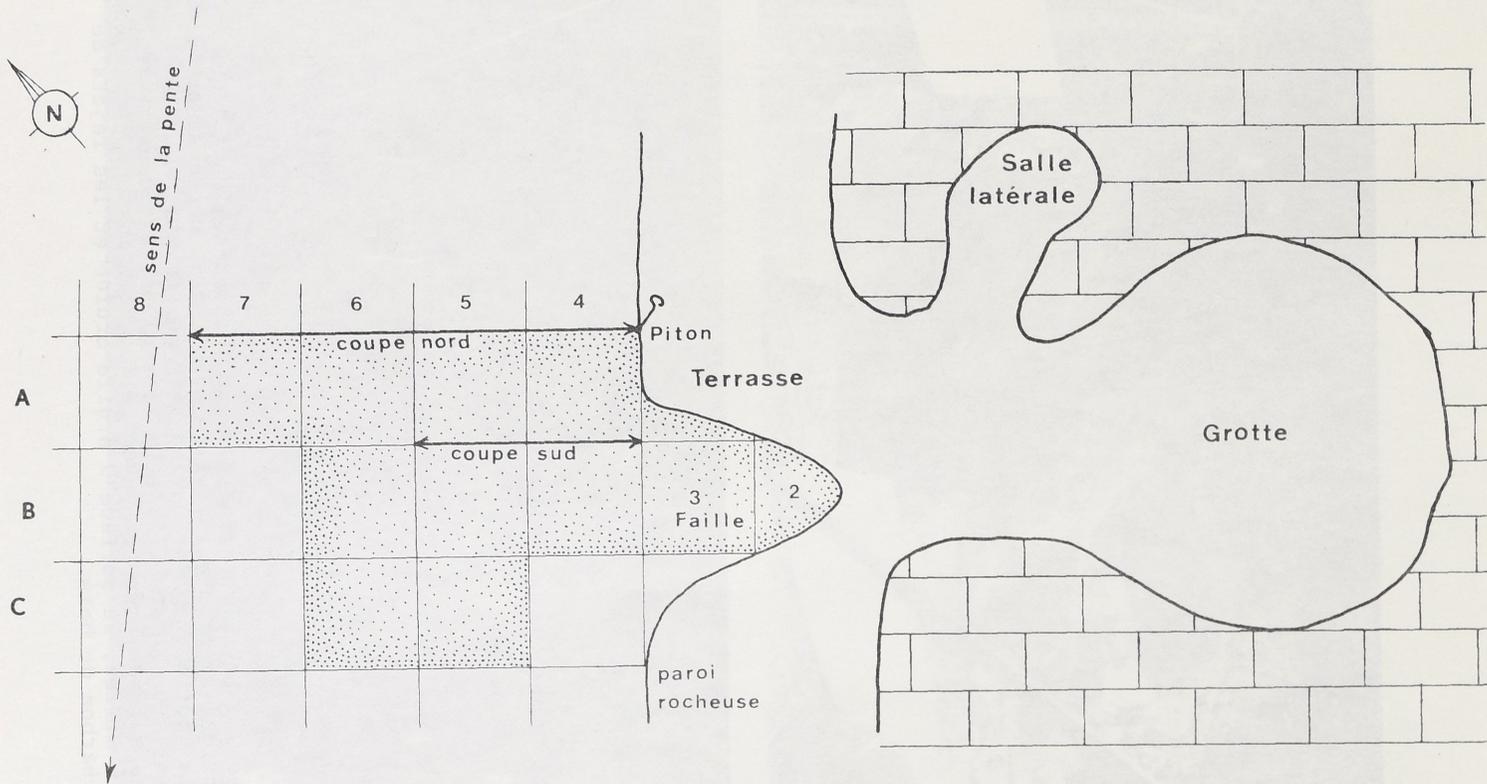
Matériel

A l'issue de l'année, nous avons rencontré tout d'abord
les équipes des équipes précédentes, faites d'un certain
niveau personnel de la durée et de l'importance du matériel
rien et de l'orientation établie.

L'ancienne couche héliore se trouvait directement au
dessous. C'est en amont de l'alignement A, partie nord, que la
séquence la plus complète a pu être observée (voir planche

Le sol actuel (1) possédait une épaisseur variable, entre
les limites de 10 et 20 cm. La couche d'humus superficielle

Planche 2 : Schéma de situation des sondages au pied de la
terrasse avec l'emplacement des carrés fouillés. Le
piton correspond au zéro d'altitude provisoire et à
l'origine du carroyage.



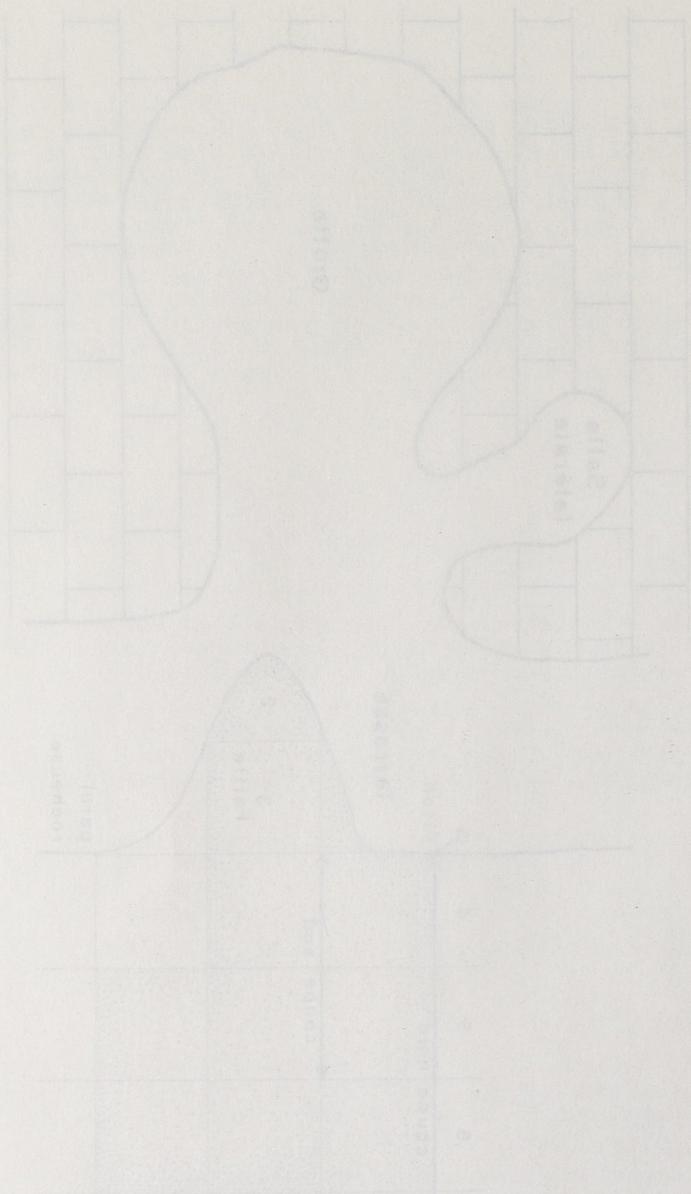


Planche 3 : haut: vue générale sur le sondage; dans l'axe du cliché se trouve la faille menant à la terrasse précédant la grotte que l'on devine vers le sommet.
bas: vue du sol de l'abri (les clous verticaux limitent la surface aménagée) avec le foyer en forme d'alcôve vers le milieu, la surface d'argile brûlée et les rejets de charbon de bois.

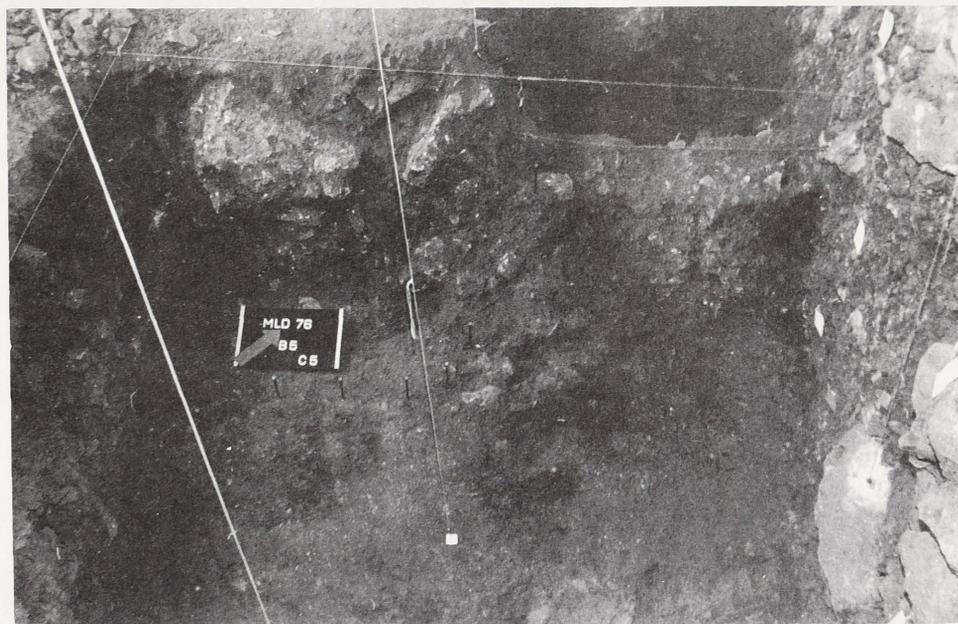
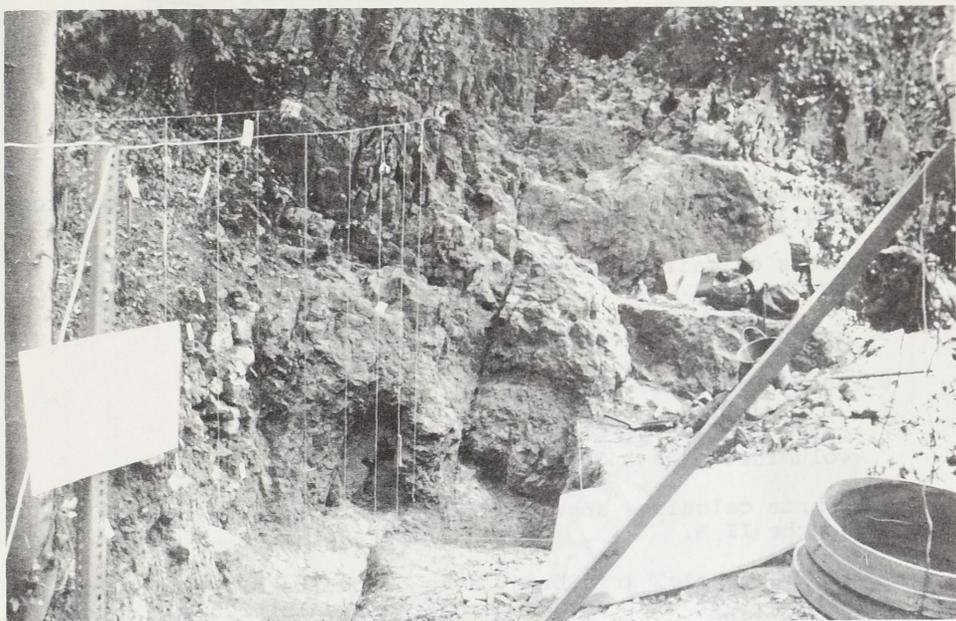


Planche 4

Coupe selon l'alignement des carrés "A", paroi nord

1. terre végétale (humus noir), couche I A.
2. petits blocs calcaires très corrodés, avec une fine matrice sableuse : couche I B (7,5 YR 4/2).
3. blocs calcaires plus importants, corrodés avec une matrice argileuse : couche I B.
4. blocs calcaires importants avec rare matrice sableuse : couche II A.
5. terre fine, sableuse, grise : couche II B.
6. coulée de terre noire.
7. terre claire, gris-brun, avec blocs calcaires volumineux (20 à 30 mm) : couche III A.
8. débris calcaires anguleux dans une terre gris-brun : couche II B.
9. argile foncée, gris-brun, avec de petits blocs de calcaire altéré (5-15 cm) et des concrétions calcitiques : couche III B.
10. argile litée, alternativement jaune clair et gris foncé : couche III C. Premier remplissage de l'abri.
11. Surface et couche d'occupation de l'abri, de structure litée horizontalement, à sédiment sableux avec charbons de bois et terre brûlée (env. 10 cm d'épaisseur), taillée dans n°14 : couche V.
12. partie humifère d'un sol avec de petits blocs calcaires corrodés : couche VI A.
13. base du sol n°12, de teinte gris-jaune : couche VI B.
14. limon sableux avec gros blocs calcaires : couche VI C.
15. ressaut naturel dans la roche calcaire.

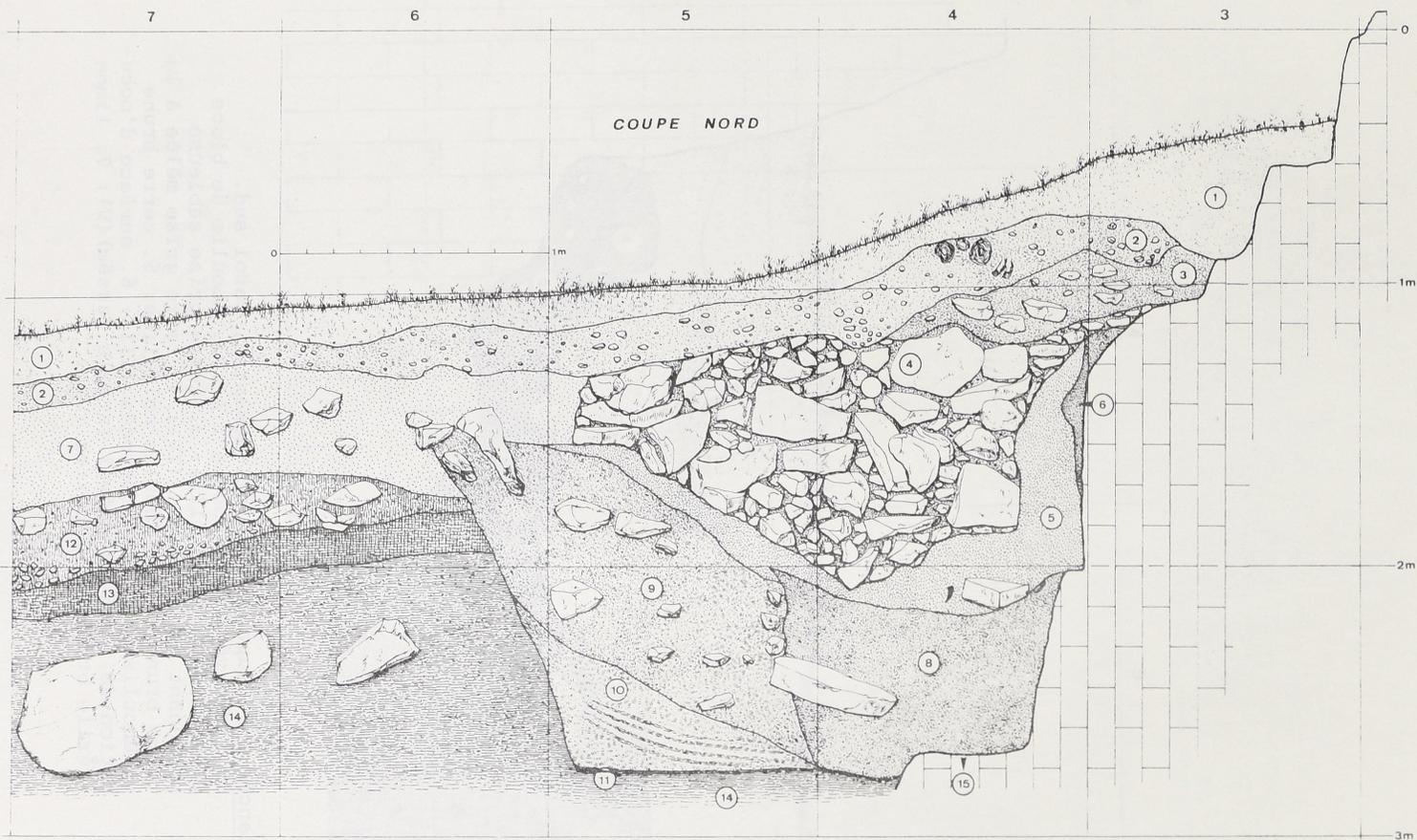
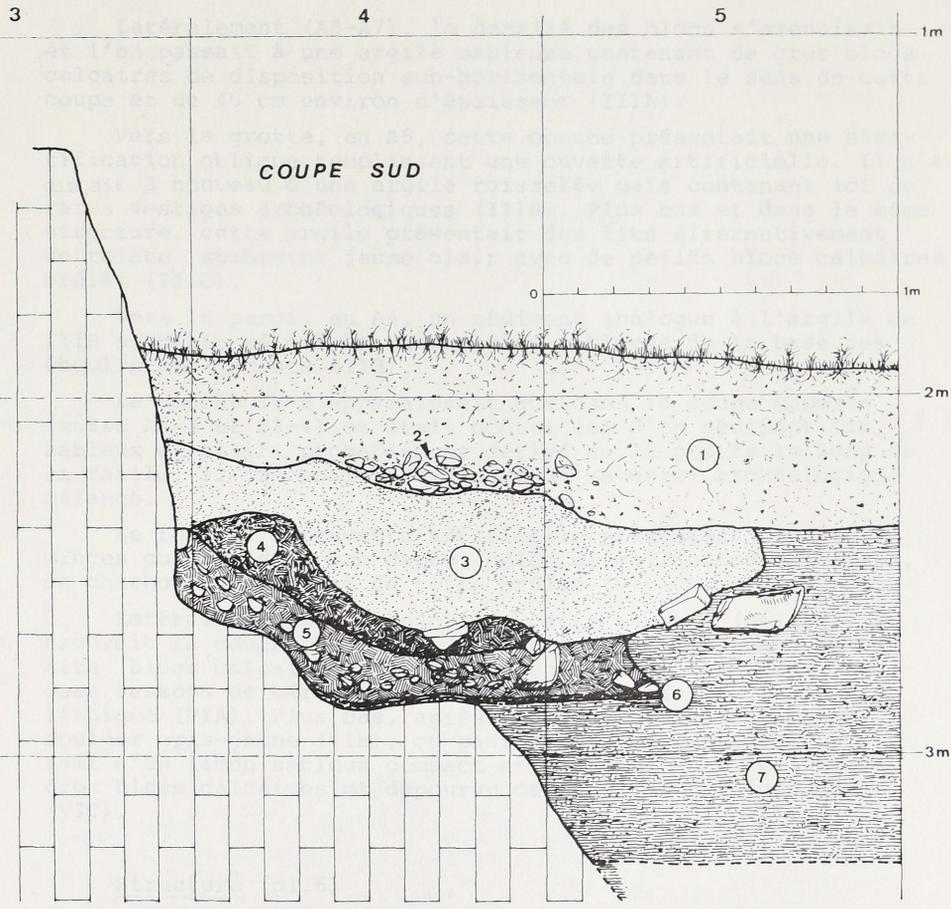


Planche 5 : Coupe selon l'alignement A, paroi sud.

1. terre végétale (couche I A); 2. éboulis de blocs calcaires corrodés (III); 3. terre grise sableuse provenant de la grotte (IV); 4. terre grise mêlée à la terre brune et aux éboulis calcaires; 5. terre brune et éboulis calcaires corrodés (III); 6. surface d'occupation de l'abri médiéval (argile tassée) (V); 7. limon stérile et blocs calcaires (VI).

Vers la paroi rocheuse (A1-A5) une couche, épaisse de 10 à 20 cm, était composée d'importants blocs calcaires avec une faible matrice argileuse et contenait çà et là des tessons romains, des coquilles de mollusques terrestres et des fragments de micro-faune (IIA). À sa base se trouvait une mince couche de terre crasse sablonneuse, également avec tessons et tessons romains (IIB).



La plupart des tessons romains sont en fait des fragments de céramique commune, mais on peut en trouver aussi de plus rares, comme des tessons de vaisselle fine, des tessons de vaisselle de luxe, des tessons de vaisselle de luxe, des tessons de vaisselle de luxe.

Vers la paroi rocheuse (A4-A5), une poche, épaisse de 30 à 90 cm, était comblée d'importants blocs calcaires avec une faible matrice argileuse et contenait pêle-mêle des tessons gallo-romains, des coquilles de mollusques terrestres et des ossements de micro-faune (IIA). A sa base, se trouvait une mince couche de terre grise sableuse, également avec coquilles et tessons romains (IIB).

Latéralement (A6-A7), la densité des blocs s'amenuisait et l'on passait à une argile sableuse contenant de gros blocs calcaires de disposition sub-horizontale dans le sens de cette coupe et de 40 cm environ d'épaisseur (IIIA).

Vers la grotte, en A5, cette couche présentait une stratification oblique remplissant une cuvette artificielle. Il s'agissait à nouveau d'une argile ruisselée mais contenant ici de rares vestiges archéologiques (IIIB). Plus bas et dans la même structure, cette argile présentait des lits alternativement de teinte sombre et jaune clair avec de petits blocs calcaires brûlés (IIIC).

Vers la paroi, en A4, un sédiment analogue à l'argile de IIIB semblait mêlé à la terre grise sableuse de la base des éboulis sus-jacents (IIB).

La couche IV n'apparaissait que dans la coupe opposée (entre A3-4 et B3-4) et était constituée d'un sédiment fin, sableux et clair, probablement dérivé de la grotte le long de la faille; il contenait d'ailleurs un matériel archéologique mélangé.

Le fond de la cuvette artificielle présentait plusieurs minces couches de terre damée, mêlée de cailloutis calcaires, de charbons de bois et de terre brûlée (V).

Latéralement et en dehors de cette cuvette (A6, A7), se trouvait la couche humifère d'un ancien sol contenant de petits blocs calcaires érodés, des coquilles terrestres, quelques tessons de céramique grossière et une faible industrie lithique (VIA). Plus bas, après une zone de transition de couleur gris-jaune (VIB), on passait au substrat de ce sol fait d'un limon sableux compact et de teinte claire avec de gros blocs calcaires et dépourvu de matériel archéologique (VIC).

Structure (pl.6)

La plupart des dépôts contenaient une documentation mobilière en position secondaire, disposée pêle-mêle dans leur masse, soit par ruissellement le long de la pente, soit lors du comblement de la fosse, soit par effondrement venu de la grotte.

Planche 6 : Plan de la structure d'habitat de la couche V.

En A4/B4, le sol est constitué du ressaut calcaire horizontal. En A5/B5, il s'agit d'une surface d'argile durcie, localement brûlée. L'abri a été entaillé selon la limite hachurée, dans la couche d'argile (VI). La paroi en forme d'alcôve en A5/A6 a été cuite sur place 1. rocher; 2. limon (VI); 3. argile jaunie par l'action du feu; 4. argile brune; 5. terre brûlée; 6. charbon de bois; 7. amas cendreux.

Les triangles indiquent les profondeurs. Les numéros d'échantillons (E) correspondent aux prélèvements pour analyses paléomagnétiques.



Seule la couche V possédait une disposition ethnographiquement en place, davantage par la conservation des structures que par la répartition du mobilier, réduit à quelques tessons médiévaux (voir ci-dessous).

Une fosse avait été creusée à partir de la couche IIIA, à la limite des carrés A6 et A5, selon une paroi oblique et s'étendait aux carrés A5 et A4. Le sol horizontal, taillé en terrasse à contre-pente du vallon, correspondait au niveau du dernier décrochement visible dans la roche. Sa superficie diminuait vers l'aval : carrés B4-B5 et présentait une ex-croissance en forme d'alcôve à l'ouest d'A5; là, un foyer avait été installé.

Celui-ci comprenait deux parties principales. Un amas charbonneux était entouré de cendres grises et était associé à une surface d'argile cuite sur place. Un autre amas cendreux, avec charbons de bois, correspondait peut-être à une vidange puisqu'il n'était pas lié à une surface brûlée.

Vers l'ouest, dans la courbure de l'alcôve, se trouvait un amas de terre jaune, probablement altérée par la cuisson, et, de ce côté, l'argile des parois était partiellement cuite sur place. De petits blocs calcaires ayant subi la cuisson lorsqu'ils se trouvaient à proximité des taches de combustion faisaient, eux aussi, partie du sol.

Celui-ci se délitait en minces feuillets qui témoignaient de la succession d'occupations et pouvaient constituer une couche d'une dizaine de centimètres d'épaisseur.

Si l'on en juge d'après la pente de la paroi découpée dans le limon du côté occidental (A6) et la disposition des ressauts de la roche du côté opposé, on peut imaginer une couverture faite de traverses posées obliquement sur ces décrochements rocheux spécialement bien disposés.

Nous n'avons pas poursuivi les travaux au-delà de cette coupe vers l'amont, mais il est vraisemblable que l'abri, dans cette direction, s'agrandissait puisque les parois divergeaient et que la terrasse artificielle ainsi créée se trouvait à contre-pente.

Etat du site

Après cette campagne, le sondage n'a pas été comblé, la coupe pouvant à nouveau être étudiée et les niveaux proto-historique et médiéval pouvant donner lieu à une recherche plus poussée.

L'occupation aurignacienne, dont l'exploitation constituait le but de cette recherche, n'étant apparue qu'au travers de traces dans des couches remaniées, nous avons jugé préférable d'abandonner provisoirement les fouilles à cet emplacement et de publier la documentation qui y fut recueillie. Nous

laissons ainsi à d'autres, dont l'intérêt se porte sur les périodes historiques, le soin de l'exploiter éventuellement davantage.

Marcel OTTE

BIBLIOGRAPHIE

- ANGELROTH, H., 1933. Note sur une dent perforée trouvée à Marche-les-Dames. *Bull. Soc. Roy. belge d'Anthrop. et de Préhist.*, 48, p.95-96.
- ANGELROTH, H., 1953. Le Périgordien et l'Aurignacien. Essai d'introduction d'industries de stations belges dans les stades périgordien et aurignacien. *Bull. Soc. Roy. belge d'Anthrop. et de Préhist.*, 64, p.163-183.
- CORDY, J.-M., 1974. La faune aurignacienne de la grotte de la Princesse Pauline à Marche-les-Dames. *Bull. Soc. Roy. belge d'Anthrop. et de Préhist.*, 85, p.243-252.
- DELPORTE, H., 1956. Note sur le Périgordien belge. *Bull. Soc. Préhist. Franç.*, 53, p.11-15.
- de LOE, A., 1922. Les fouilles de Marche-les-Dames. *Bull. Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, 37, p.79-81.
- OTTE, M., 1974. L'industrie osseuse aurignacienne de la grotte de la Princesse à Marche-les-Dames, province de Namur, Belgique. *Bull. Soc. Roy. belge d'Anthrop. et de Préhist.*, 85, p.209-241.
- OTTE, M., 1976A. L'industrie lithique aurignacienne de Marche-les-Dames (grotte de la Princesse). *Annales du XLIVe Congrès de la Féd. des Cercles d'Archéol. et d'Hist. de Belgique*, Huy, p.40-48.
- OTTE, M., 1976B. Marche-les-Dames. *Archéologie*, 2, p.59.
- OTTE, M., 1979. *Le Paléolithique supérieur ancien en Belgique*. Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, 674 p. 218 fig.
- de SONNEVILLE-BORDES, D., 1961. Le Paléolithique supérieur en Belgique. *L'Anthrop.*, 65, p.421-443.
- RAHIR, E., 1931. Les rochers de Marche-les-Dames et leur plateau recouvrant. *Bull. Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, 46, p.94-113.